



Bureau

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
13/09/2012

**Séance du jeudi 6 septembre 2012
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le jeudi 6 septembre 2012 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 31/05/12 et 07/06/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Nicolas BODIN comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau des 31 mai et 7 juin 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2012)

Mme MENETRIER et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, pour un montant total de 23 088,30 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du parc auto et logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Créances irrécouvrables 2012

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 5 693,89 € au titre du Budget Principal,
- 71 676,61 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 5 774,15 € au titre du Budget Annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Recrutement au poste d'assistant d'enseignement artistique de danse contemporaine (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'assistant d'enseignement artistique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste d'assistant d'enseignement artistique de guitare électrique (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'assistant d'enseignement artistique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de Technicien énergie-environnement au sein du service « Environnement et cadre de vie » (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien énergie-environnement dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association ATMO Franche-Comté

M. HUOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les 3 conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association ATMO Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 3 conventions de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - Signature d'une Alliance Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'établissement d'une Alliance avec La Chaux-de-Fonds,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention matérialisant l'Alliance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2012 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2012-2013 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Journée « Têtes de Scène » organisée à la Rodia - Soutien financier à Pôle Emploi

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, d'un montant de 2 500 €, accordée à Pôle Emploi pour l'organisation de la journée « Têtes de scène » organisée à la Rodia le 3 novembre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association « Culture Action »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'association « Culture Action » pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et accompagné par l'association « Culture Action », dans la limite de 4 000 € au total pour l'année 2012, soit 5 porteurs de projet maximum.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - « La forêt m'a dit » - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet d'animation proposé par la LPO, dans le cadre de l'opération « La forêt m'a dit »,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 640 € à la LPO pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Circuits pédestres et VTT - Charte des veilleurs du Grand Besançon (secteur Plateau)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la démarche visant à assurer le bon entretien des circuits pédestres et VTT par l'implication aux côtés des collectivités, des randonneurs et acteurs locaux (associatifs, habitants),
- se prononce favorablement sur la mise en place d'un réseau de veilleurs et d'une Charte de veille des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon,
- adopte la Charte de veille des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon (secteur Plateau).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - CRR - Convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté en matière d'enseignement d'art dramatique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire et l'Université de Franche-Comté en matière d'enseignement d'art dramatique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Cité des Arts - Conventions constitutives de groupement de commandes entre la CAGB et la Région et entre la CAGB et le FRAC

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour la passation des marchés nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des équipements techniques du site,
- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) pour la passation des marchés liés à l'entretien et au fonctionnement du bâtiment,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces deux conventions constitutives de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 6 septembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon -
25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 4.1), M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 4.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 3.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY (à partir du rapport 4.1), M. Pierre CONTOZ, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.1)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Eric ALAUZET

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : B. MOYSE (à partir du rapport 1.2.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.1)

Mandataires : J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), P. RACINE (à partir du rapport 3.1)

*Grand
Besançon*



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 6 septembre 2012

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 31 mai 2012 et 7 juin 2012	9
Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	10
Finances	10
Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2012)	10
Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique	10
Rapport n°1.1.3 - Créances irrécouvrables 2012	10
Ressources humaines	11
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	11
Rapport n°1.2.2 - Conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association ATMO Franche-Comté	11
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes	12
Rapport n°8.1 - Signature d'une Alliance Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse)	12
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	13
Rapport n°3.1 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2012 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »	13
Rapport n°3.2 - Journée « Têtes de Scène » organisée à la Rodia - Soutien financier à Pôle Emploi	14
Rapport n°3.3 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association « Culture Action »	14
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	15
Rapport n°4.1 - « La forêt m'a dit » - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux	15
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	15
Rapport n°5.1 - Circuits pédestres et VTT - Charte des veilleurs du Grand Besançon (secteur Plateau)	15
Rapport n°5.2 - CRR - Convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté en matière d'enseignement d'art dramatique	16
Rapport n°5.3 - Cité des Arts - Conventions constitutives de groupement de commandes entre la CAGB et la Région et entre la CAGB et le FRAC	16
Rapport n°5.4 - Cité des Arts - Autorisation de lancement et de signature du marché « Exploitation maintenance »	Erreur ! Signet non défini.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 6 septembre 2012

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 31 mai 2012 et 7 juin 2012

M. BAULIEU.- Les rapports sont volumineux. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais vous proposer de démarrer nos travaux. Les services compétents m'indiquent que le *quorum* est atteint. Qui plus est notre Directeur Général des Services arrive. On ne pouvait effectivement pas travailler sans son contrôle, mais maintenant qu'il est là, il n'y a plus aucun problème. Le Président nous rejoindra dès que possible, dans quelques minutes ou un peu plus. Il est retenu par l'inauguration d'Aktya sur le secteur de Planoise.

J'ai déclaré la séance ouverte.

Concernant le secrétaire de séance, qui est volontaire ? Nicolas BODIN, merci.

Concernant la vérification du quorum, je m'en remets aux spécialistes qui me disent dit que c'est le cas. Merci beaucoup.

Y a-t-il des pouvoirs ? Il y a un pouvoir : celui de Bernard MOYSE à Jean-Louis FOUSSERET. Alain BLESSEMAILLE est excusé. Jean-Pierre GOVIGNAUX devra s'absenter pendant environ une heure.

M. GOVIGNAUX.- Finalement, je ne m'absente pas.

M. BAULIEU.- Merci beaucoup, tu as fait un effort pour rester parmi nous. Franck MONNEUR arrive à 19h15, Emmanuel DUMONT est excusé.

J'invite le Bureau à approuver les procès-verbaux des séances de Bureau des 31 mai et 7 juin 2012. Les procès-verbaux que vous avez tous consultés appellent-ils des observations de votre part ? Je n'en vois pas. C'est formidable. Donc, les procès-verbaux sont approuvés.

Commission n°01 - Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2012)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt au bénéfice de Grand Besançon Habitat pour sa demande déposée pour 23 088 €. Les ratios prudentiels ont été vérifiés. Cela concerne une opération sise à Pouilley-les-Vignes en vue d'un relogement d'habitants concernés par une destruction des bâtiments sur l'opération « Entrée Est Marnières ».

Ne prendront pas part au vote : Mesdames MÉNÉTRIER et POISSENOT et Messieurs MOYSE et STEPOURJINE.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? C'est une démarche assez classique. Il n'y a pas de remarque. Donc, ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique

M. BAULIEU.- Il s'agit en l'espèce de proroger la convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2012, pour une période d'un an. Cela appelle-t-il des commentaires, des observations ou des objections ? Il n'y a pas, c'est adopté. Merci.

Rapport n°1.1.3 - Créances irrécouvrables 2012

M. BAULIEU.- Le total est de 83 144 €, après que le Trésorier (ou la Trésorière) ait fait diligence avec les éléments concernant les trois budgets suivants : 5 693 € en budget principal, 71 676 € en budget annexe Déchets et 5 774 € en budget annexe Conservatoire.

Vous avez les explications. Vous noterez surtout bien que c'est un grand ménage, puisque cela couvre des périodes très longues. Le nombre peut apparaître parfois impressionnant, mais cela couvre une période de 2006 à 2012. Donc, cela relativise les choses.

Quand on est sur le budget annexe Déchets, les titres inscrits en non-valeur concernent 854 factures. Si on le divise par 6 ou 7, entre 2006 et 2012 (si je compte bien mes intervalles), cela n'en fait plus qu'une grosse centaine par année. Ce chiffre est à rapporter au nombre d'abonnés, soit environ 81 000. Prenez bien en compte la durée. De plus, le chiffre que l'on vient de citer est sous le contrôle de Jean-Pierre TAILLARD. Rapporté au nombre d'abonnés, c'est marginal.

M. TAILLARD.- Il faut noter la provision au point 2 (154 200 €) qui concerne les papeteries. Tout le monde sait quel est le sujet.

M. BAULIEU.- On a un rapport bien spécifique là-dessus.

M. FELT.- Je voulais juste faire un commentaire d'orthographe : « Carence » s'écrit « en » et non « an ».

M. BAULIEU.- Tu as raison. Cela ne m'a pas sauté aux yeux, mais à « carence », effectivement, il y a un « e ». Merci beaucoup, Marcel, nous corrigerons.

En l'absence d'observation ou d'objection, ce rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un rapport décisionnel. Dans le droit fil des décisions prises en matière de plan d'actions défini dans le projet d'établissement pour le CRR, ces ajustements concernent un poste d'assistant d'enseignement artistique en danse contemporaine, d'une part, et en guitare électrique, d'autre part. Étant donné les profils retenus, on a recours à des dispositifs contractuels.

C'est la même chose pour le recrutement d'un technicien énergie-environnement au sein du service « Environnement et cadre de vie ». Ce sont les mêmes raisons pour les mêmes conséquences.

M. CONTOZ.- Dans la mesure où l'on parle de personnel, pourrait-on, dans un prochain Bureau, nous dire où on en est dans les travaux sur la mutualisation ? Je trouve que l'on ne nous en parle pas beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, on pourra faire le point prochainement. On est en train de mettre en place ce que l'on avait dit que l'on mettrait en place, dans le timing que l'on avait indiqué.

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous considérons ce rapport adopté.

Rapport n°1.2.2 - Conventions de mise à disposition de personnel
auprès de l'Association
ATMO Franche-Comté

M. BAULIEU.- Dans ce rapport décisionnel, il s'agit de reconduire des conventions de mises à disposition de personnel. Trois personnes sont concernées : un relevant du cadre des ingénieurs, un technicien et un agent de maîtrise.

Vous avez les trois exemplaires des conventions correspondantes, avec les règles. Il y a un employeur, et en gros, on fait la compensation à l'euro.

S'il n'y a pas d'observation, ce rapport peut être considéré comme adopté.

**Examen des rapports des Commissions n°01 (Ressources humaines) et n°07
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

Rapport n°8.I - Signature d'une Alliance Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse)

M. GOVIGNAUX.- Il est proposé de donner à nos relations avec La Chaux-de-Fonds un cadre durable sous la forme d'une Alliance avec, dans ce cadre, la définition d'un programme d'actions de deux ans, révisable à mi-parcours. Pour commencer, ce programme d'actions porterait sur les transports : avec des propositions pour améliorer la liaison TER entre Besançon et La Chaux-de-Fonds, le tourisme : notamment entre les sites UNESCO de France et de Suisse, avec une valorisation touristique de la ligne ferroviaire des horlogers, la culture et la jeunesse : avec notamment le partenariat sur la « Carte Avantages Jeunes », la gestion des déchets et des coopérations entre structures culturelles (l'ISBA qui a déjà son AA a une importance désormais internationale).

Pour le contexte, la Suisse a des ambitions d'aménagement du territoire. Les relations transfrontalières sont plus fortes entre Bâle et l'Alsace, entre Genève et Rhône-Alpes, qu'entre le centre de l'Arc jurassien et nous. Il y a donc là un véritable challenge. De plus, Laurent KURTH qui était Président du Conseil Communal, Maire, devient Conseiller d'État, c'est-à-dire membre du Gouvernement du Canton de Neuchâtel.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est donc membre du Gouvernement du Canton et non du Gouvernement fédéral.

A ce sujet, je dois corriger une erreur. En effet, il y a une exposition Le Corbusier. Je n'ai plus pensé que c'était toi qui suivais cela, je pensais que c'était Gérard qui allait me représenter. Il faut que cela soit toi qui y ailles. C'est le samedi 29 le soir à 17 heures.

M. GOVIGNAUX.- Le samedi 29, on a le séminaire « Prospective 2030 », mais si c'est le soir, ça va.

P. REYLE.- Pourquoi le terme « Alliance » ? Cela fait très guerrier.

M. GOVIGNAUX.- Non, au contraire, cela fait mariage.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme c'est avec la Suisse, cela ne peut pas être dans le cadre d'un Pôle métropolitain. Il n'y a pas de dispositif formalisé.

M. GOVIGNAUX.- Cela se passe bien avec La Chaux-de-Fonds.

M. LE PRÉSIDENT.- Laurent KURTH est quelqu'un de très bien. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est membre du Gouvernement du Canton.

**Examen des rapports des Commissions n°08 et n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2012 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

M. MARTIN.- Il s'agit d'apporter notre soutien à la troisième session des « Entrepreneuriales ». C'est un dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprises. Le montant de subvention proposé est de 5 000 € pour un budget total de 81 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle est la durée de cette session ?

M. MARTIN.- C'est un travail avec des étudiants sur cinq mois sur le terrain. C'est un gros travail de préparation. Des prix sont remis à la fin.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voudrais savoir ce que nous faisons pour faciliter les formalités administratives de création d'entreprises. Quelles sont nos actions au niveau gouvernemental à quelque niveau que ce soit ? En effet, la France est un pays où il est très compliqué de créer une entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas vraiment te dire. Il faut voir ce que l'on fait au niveau local.

Mme BUCCELLATO.- On accompagne les créateurs dans la réalisation de leurs formalités administratives. Pour autant, un certain nombre de délais reste assez long. On essaye de faire qu'il y ait un seul interlocuteur et que le créateur ne se disperse pas et ne perde pas de temps à chercher les bons interlocuteurs. Sur la pépinière, cela marche plutôt bien. Sur les créateurs individuels qui ne passent pas en pépinière, on a des structures d'accompagnement qui font aussi de la gestion de formalités. Pour autant, tous considèrent que c'est assez complexe et lourd, ne serait-ce que de rassembler l'ensemble des documents demandés pour s'inscrire au registre du commerce.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Cela signifie qu'il y aurait un travail à faire : remonter des réalités de terrain pour essayer de faire en sorte que cela devienne moins compliqué. C'est nous qui voyons ce qu'il se passe concrètement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est aussi le rôle des Chambres consulaires.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je considère que l'on a un travail à faire, au niveau des associations d'élus ou de collectivités, pour remonter toutes les difficultés existantes localement et pour faire bouger les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Les parlementaires servent aussi à cela. Il faut les interpeller sur ce travail-là.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il faut qu'ils aient des éléments. Cela signifie qu'il faut que nous fassions un constat pour le faire remonter.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, vous avez vu que dans la *Presse bisontine*, dans un article sur « Besançon, Ville de fonctionnaires », le Président de la Chambre de Commerce dit que c'est faux. Il y aurait bien des choses que j'aurais signées dans cet article.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je ne dis pas qu'il n'y a rien !

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un gros problème en Franche-Comté, à savoir la transmission des entreprises. De nombreuses entreprises ont été créées par des *baby-boomers* que Robert, Pierre et moi-même avons fréquentés au lycée Jules Haag et qui maintenant partent en retraite. On a voulu réfléchir à un salon de la transmission d'entreprise. On a voulu lancer cela il y a quatre ou cinq ans pour aider les entreprises. On voulait le faire entre autres avec les notaires. On s'est fait remettre en place immédiatement d'une façon assez carrée, parce que la Chambre de Commerce et d'Industrie a dit : « attendez, les gars, vous êtes gentils, mais c'est notre boulot ». On leur a répondu « faites-le ». Peut-être que maintenant, ils le font. Notre rôle est peut-être de faire remonter par le biais de nos parlementaires ces difficultés, mais après, ce n'est pas forcément à nous de le faire.

Christian, il faudra que tu retrouves cet article pour le prochain Conseil, parce que quand Madame PÉQUIGNOT va dire qu'il n'y a plus d'industrie à Besançon, à moins que le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale se porte un peu en faux là-dessus, je considère cela comme étant plutôt positif.

Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Le rapport est adopté

Rapport n°3.2 - Journée « Têtes de Scène » organisée à la Rodia - Soutien financier à Pôle Emploi

M. MARTIN.- Pôle Emploi coorganise avec la Ville de Besançon, la Mission Locale, le PLIE et le Grand Besançon, un Forum-Emploi permettant de mettre en relation directe des intermittents du spectacle avec des acheteurs de prestations, au cours d'une journée qui se tiendra à la Rodia le 3 novembre 2012 et intitulée « Têtes de scène ». Un cofinancement est demandé au Grand Besançon à hauteur de 2 500 €, sur un budget total de 13 145 €, sachant que Pôle Emploi mettra 6 000 €, soit 50 %.

M. CONTOZ.- Je trouve ce rapport maladroit dans sa présentation quand il indique : « un article est paru dans l'Est Républicain, relatant les propos de MM. Yves-Michel DAHOUI et Frank MONNEUR ». On a l'impression que c'est à cause de la parution de l'article de l'Est Républicain qu'il y a cette journée. À mon avis, il ne faut pas parler de cet article.

M. MARTIN.- D'accord, on enlève la phrase. Ce n'est pas gênant.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, on peut supprimer ce passage-là. En dehors de cette remarque, y en a-t-il d'autres ? Le rapport est adopté.

Rapport n°3.3 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association « Culture Action »
--

M. MARTIN.- Cette association loi 1901 est un centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Franche-Comté. Depuis 12 ans, elle est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique en termes de conseils, accompagnement, formations régulières dans la phase création et suivi. Le Grand Besançon souhaite contribuer au développement des industries culturelles et créatives et favoriser l'adéquation entre formation et emploi dans ce domaine. Ce dernier point fait l'objet d'un programme européen (ESIMEC) dans lequel la Communauté d'Agglomération est engagée. En cohérence avec la politique communautaire à dimension transversale (emploi, économie, culture, numérique...), il est proposé de soutenir les actions de cette association en matière d'accompagnement de porteurs de projet à hauteur de 4 000 € pour 2012, soit 800 € par porteur, donc 5 projets, pour un budget global de 200 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Le rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commissions n°03
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.I - « La forêt m'a dit » - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux

M. LOPEZ.- Il s'agit d'attribuer 640 € de subvention à la LPO pour des actions de sensibilisation et pédagogiques sur la connaissance de la flore et de la faune, notamment en la forêt et concernant la gestion de la forêt. Cette opération coûte globalement 3 300 € et la LPO demande 640 € à la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ?

M. STEPOURJINE.- Je voudrais ajouter quelque chose par rapport à nos actions, à la définition d'une communauté d'agglomération. Par rapport à de nombreuses petites subventions de ce type-là, il faudra qu'un jour, on dise ce que l'on fait et ce que l'on ne fait pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas une observation relative à ce rapport en particulier.

M. STEPOURJINE.- Non, c'est plus général. Il faut que l'on réfléchisse à ce que l'on doit faire, à nos actions prioritaires. On est une Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LOPEZ.- Cette action de sensibilisation à l'environnement fait partie des actions menées dans le cadre du développement durable.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Ce rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commissions n°04
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.I - Circuits pédestres et VTT - Charte des veilleurs du Grand Besançon (secteur Plateau)

M. PRALON.- Ce rapport concerne les circuits pédestres et VTT, et plus particulièrement ceux du Plateau, pour lesquels, comme l'ensemble des circuits pédestres et VTT, on a des travaux d'entretien conduits par des entreprises d'insertion dont le contrat est en cours de passation. À leur côté, on a mis en place un réseau de veilleurs afin d'améliorer encore la surveillance de ces trajets, de se faire les interlocuteurs entre ce qu'ils peuvent constater à l'Agglomération pour mieux entretenir ces circuits.

On vous demande ce soir de vous prononcer sur la démarche visant à assurer le bon entretien des circuits pédestres et VTT au côté de ces associations et des collectivités, de vous prononcer sur la mise en place d'un réseau de veilleurs et d'une Charte de veille sur des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon et adopter la Charte de veille des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon, notamment sur le secteur du Plateau. Une date avait été prévue, mais elle a dû être décalée à cause de l'agenda du Président.

C'est sans incidence financière pour l'Agglomération, mais cela nous aidera à mieux suivre l'entretien de ces circuits.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien comme démarche. Elle est très citoyenne.

Rapport n°5.2 - CRR - Convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté
en matière d'enseignement d'art dramatique

M. MONNEUR.- Il existe déjà des travaux entre l'Université de Franche-Comté et le CRR. L'art dramatique fait partie des trois composantes indispensables au CRR. Ici, il est proposé de reconduire ce travail, mais en le formalisant sous forme de convention pour les trois années à venir. Cet échange permet à nos élèves du Conservatoire de conforter effectivement leur diplôme en lien avec l'art dramatique enseigné à l'Université et vice versa. De plus, les élèves déjà inscrits au Conservatoire, et qui sont également étudiants à l'Université de Franche-Comté, voient ainsi validés certains de leurs diplômes. C'est ce qui était prévu dans le projet d'établissement.

Rapport n°5.3 - Cité des Arts - Conventions constitutives de groupement de commandes
entre la CAGB et la Région et entre la CAGB et le FRAC

M. PRALON.- Les travaux avancent normalement. La fin du chantier est prévue pour la fin de l'exercice 2012. Il faut d'ores et déjà penser au fonctionnement de cette Cité des Arts. C'est pourquoi il est proposé de constituer deux groupements de commandes avec le Conseil Régional de Franche-Comté d'une part, pour la maintenance et les équipements techniques du site, et avec le FRAC d'autre part, pour l'entretien et le fonctionnement du bâtiment. Le Grand Besançon serait le coordonnateur de ces deux groupements de commandes.

On vous demande de vous prononcer ce soir sur la constitution de ces deux groupements de commandes et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces deux conventions constitutives de groupement de commandes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je souhaiterais que lorsque l'on rédige les cahiers des charges, on insiste beaucoup sur le problème des temps d'intervention. En effet, sur un certain nombre de domaines, pas spécifiquement ici, certaines sociétés sont, certes, moins chères, mais viennent de Strasbourg, de Lyon, de Dijon, de Nancy. Cela a un double inconvénient : premièrement, au lieu d'être là dans les deux heures, ils sont là l'après-midi ou le lendemain ; deuxièmement, on fait travailler des entreprises qui ne sont pas chez nous. Je demande donc que l'on soit très attentif aux clauses dans les appels d'offres. Par exemple, pour ce système de chauffage à la Cité des Arts, il faut donner deux heures de délai pour arriver. Certains systèmes restent alors en panne très longtemps, parce que les gens, certes, sont moins chers, mais ils sont plus loin. Entre un service après-vente qui répond dans les deux heures, et un service qui répond sous plusieurs jours, ce n'est pas le même personnel.

Soyons clairs. Même si c'est moins sensible, mettons cela au cahier des charges pour favoriser les entreprises locales. En effet, il est important de favoriser les entreprises locales, plutôt que d'avoir des entreprises qui viennent de l'autre bout de la France en catastrophe et qui repartent en catastrophe.

M. PRALON.- Je ne sais pas si pour ce rapport, vous avez le détail notamment des dépenses réparties. En effet, il y a un correctif à apporter, donné par François. Cela concerne les dépenses entre les collectivités, notamment le passage des Arts : il y a une participation à hauteur de 50 % pour la CAGB, et de 50 % pour la Région. Cela doit être dans la convention de groupement, en page 9.

**Examen des rapports de la Commissions n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**